

GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VÉGÉTALES

Echappées des parcs et jardins d'ornement ou importées par accident, les espèces exotiques envahissantes se caractérisent par une propagation rapide due à l'absence de prédateurs naturels et des stratégies de reproduction particulièrement efficaces.

Le danger de ces espèces est qu'elles se développent dans les milieux naturels et semi-naturels au détriment de nos espèces locales avec lesquelles elles entrent en compétition pour les ressources naturelles (place, eau, ensoleillement,...). La faune indigène, qui a évolué en même temps que la flore indigène, a alors moins de possibilité de se nourrir et de se reproduire.

Il ne faut pas confondre les espèces exotiques envahissantes avec d'autres espèces indigènes qui peuvent proliférer de manière importante dans certaines situations comme l'ortie dioïque, le liseron des haies ou encore le cirse des champs. Celles-ci peuvent nécessiter un contrôle mais certainement pas une éradication.

Étapes de gestion des plantes exotiques envahissantes

1

IDENTIFIER LA PLANTE

Certaines plantes exotiques ressemblent à nos plantes indigènes et certaines espèces indigènes considérées comme envahissantes ne sont pas à éliminer comme décrit plus haut. Il est important de bien identifier l'espèce et s'assurer du caractère exotique et envahissant.

La plupart des flores et livres d'identification précisent lorsqu'une espèce à une origine « exotique » et indiquent souvent son caractère envahissant. Si un doute persiste, le site ias.biodiversity.be vous précisera son degré d'invasivité. Le site observations.be quant à lui vous indiquera si une plante est indigène ou non.

Certaines espèces comme la berce du Caucase ou le Sumac de Virginie sont à manipuler avec précaution (et des protections) car leur sève est photosensibilisante (elle augmente la sensibilité de la peau à la lumière et en particulier aux UV) et peut provoquer des brûlures graves.



LA RENOUÉE DU JAPON

C'est une des espèces invasives les plus redoutées en Belgique. Elle est capable de former de nombreux drageons, parfois à plus de 10 mètres du plant mère. Elle forme ainsi des populations très denses, empêchant tout autre développement végétal et impactant la vie du sol. C'est une espèce difficile à gérer car ses capacités de clonage sont extrêmement efficaces. Il faut réagir dès l'apparition des jeunes pousses en enlevant les plants et un maximum de racines. Si une population est déjà établie, le fauchage ne doit être appliqué que s'il est régulier et perdure dans le temps. Si une telle gestion s'avère difficile, il vaut mieux ne pas intervenir et enlever les jeunes drageons qui apparaîtront régulièrement.

Cette espèce se développant moins à l'ombre, il peut être envisagé de planter des arbustes à croissance rapide ou de la clématite des haies tout autour du massif.

2

CONNAÎTRE SON MODE DE PROPAGATION POUR MIEUX CONTRÔLER

- **Reproduction végétative** : L'espèce produit des graines mais ces dernières n'établissent pas ou peu de nouvelles populations. Elle se propage plutôt grâce au développement racinaire (drageons) ou l'apparition de rejets. Les distances de propagation sont souvent limitées mais la plante a la capacité de former rapidement des populations monospécifiques denses. C'est le cas de la renouée du Japon (*Fallopia japonica*), du robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), du sumac de Virginie (*Rhus typhina*), ...
- **Dispersion par le vent ou par les animaux** : L'espèce produit de nombreuses graines ou fruits dispersés sur de longues distances par le vent ou par les animaux (notamment les oiseaux). C'est le cas de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) ou du buddleïa de David (*Buddleja davidii*) qui se dispersent par le vent, ou encore du cerisier tardif (*Prunus serotina*), du mahonia faux-houx (*Berberis aquifolium*) ou du cotonéaster (*Cotoneaster horizontalis*) dont les fruits voyagent grâce aux oiseaux. Les exemples sont aussi nombreux que les stratégies de propagation.

3

MÉTHODES DE CONTRÔLE

Celles-ci sont dépendantes de plusieurs critères et sont souvent très spécifiques en fonction de l'espèce. Si l'espèce est arborée, un arrachage manuel sera compliqué. Il faudra plutôt la dessoucher ou pratiquer une annélation (c'est-à-dire enlever une bande d'écorce sur tout la circonférence de l'arbre). Néanmoins, nous pouvons donner quelques conseils généraux :

- **L'espèce a une reproduction exclusivement végétative** : Il est parfois plus accessible de contrôler son expansion en arrachant les jeunes pousses régulièrement que de tenter d'éradiquer complètement sa présence. Si vous désirez tout de même éliminer la plante, il est important d'être rigoureux : pratiquez une première gestion radicale puis revenez régulièrement ôter ce qui aurait survécu.
- **L'espèce se reproduit par dispersion de ses graines ou ses fruits** : un arrachage complet des plants (racines comprises) est plus facile et plus efficace.

Attention, si vous n'avez pas la possibilité de gérer l'expansion de l'espèce dans le temps et revenir régulièrement sur le terrain, il vaut mieux ne pas y toucher, concentrez-vous plutôt sur l'apparition de nouvelles pousses.

4

QUE FAIRE DES DÉCHETS

Quelque soit l'approche choisie, il est important de retirer au maximum les racines. Les déchets issus de la gestion ne peuvent être déposés au compost, au risque d'être dispersés plus tard. Ce qui résulte de la gestion doit être jeté avec les poubelles qui partent à l'incinérateur.

5

STRATÉGIES DE PRÉVENTION

Plus une espèce invasive se propage, plus il devient difficile de la gérer et plus les coûts de gestion sont importants. La meilleure des stratégies est la prévention et elle peut prendre plusieurs formes :

- **Ne pas planter d'espèces exotiques envahissantes**. Il est malheureusement encore possible d'en trouver certaines en pépinière. Tournez-vous plutôt vers des espèces indigènes.
- **Réagir rapidement**. Surveiller régulièrement leur potentielle apparition et arracher les jeunes pousses. Un suivi régulier fatiguera la plante avec le temps.